

# COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : METE Orhan.  
CTDA : N. BROTONS  
Secrétariat : J. SABATINO.  
Présents : CHARLES J - COBAN H.

## Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au vendredi 17H**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

## Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

[discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr) / [arbitres@isere.fff.fr](mailto:arbitres@isere.fff.fr)

## À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICIENT EN D1 ET D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

**Si les 2 éducateurs désignés étaient présents**

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

**Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent**

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

## **RAPPEL**

**La procédure pour signaler une indisponibilité sur MYFFF est d'un délai incompressible de 15 jours.**

---

Remerciements au club de SEYSSINET pour la mise à disposition de son complexe sportif pour la séance de rattrapage des tests arbitres qui s'est déroulé le 11 novembre 2018.

## COURRIERS DIVERS :

COMMISSION DE DISCIPLINE: fiche navette transmis au responsable concerné pour enquête.

CAZANOVE DAVID : courrier pour Désignations arbitres pour les rencontres de détection joueurs U14 les samedis : voir documents avec sites et horaires transmis au responsable jeunes.

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

### **COURRIERS CLUBS :**

FC 2 ROCHERS : courrier pour le match U17 D2 poule B du 27 octobre 2018, pris note concernant la FMI.

CO MERGER GRENOBLE: match du 05 novembre 2018 GSE/ CEA : absence d'arbitre ou y avait-il un arbitre désigné officiellement ? Transmis au responsable pour suite à donner.

CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN : absence arbitre sur match féminine, celui-ci a prévenu suite à un ennui mécanique à son véhicule.

Absence arbitre CVL 38- ESTRABLIN séniors D4 - transmis pour enquête.

US RO - CLAIX : rapport de match U15, sans arbitre officiel, pris note, concerne la commission de discipline.

US BEAUVOIR ROYAS : forfait général de son équipe U 19 D2 Poule C, pris note.

### **COURRIERS ARBITRES :**

JORDAN MARTINEZ : demande pour reprendre l'arbitrage, la CDA prendra contact avec vous

COQUILLARD GUILLAUME: transmission des documents à la commission médicale suite à sa validation en formation initiale en arbitrage.

VIVIER PASCAL : indisponibilité tardive, pris note avec Certificat Médical transmis au responsable.

CARRERE STEPHANE: courrier de rapport, suite à match arrêté à Pont de Claix. pris note.

DEMON ADRIEN : demande pour reprendre l'arbitrage, prenons contact avec vous concernant les modalités pour redevenir arbitre.

CARLOS FERNANDES: demande de parrainage transmis au responsable concerné.

BECHET PATRICE: observations en tant que spectateur sur le match LCA/CASSOLARD, pris note de votre rapport.

BOUJA NAJIB : rapport pour faute technique, pris note.

HANNA NAZIR SERGE: autorisation parentale concernant son fils Romaric.

DESTRAS PATRICK: absence au rattrapage du 11/11/2018 raison professionnelle, voir pour venir sur Tullins avec les arbitres manquants, date à définir.

ABDICHE NOUREDINE : absence au stage et indisponibilité pris note, idem ci-dessus.

SOULIER CORALIE: merci de nous faire parvenir votre demande d'arbitre auxiliaire. Nous prendrons contact avec vous.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
TES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.